

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 09 OCTOBRE 2006
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER, M. FROEHLICH, (excusés) qui étaient représentés respectivement par
M. VOGEL, M. FEIG.

MM. KELLER, MEYER-KUHN, STEINER, MESSMER, MOYEMONT, (excusés) ;
M. E. HELMER, WALTER, HERRLE, KLIPFEL, BABILON.

DEL. N° 086/2006conseil

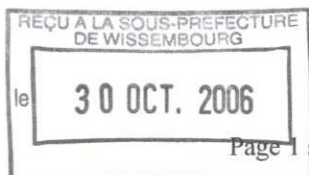
OBJET : PERSONNEL

**MISE A DISPOSITION ET CONVENTIONNEMENT
AVEC LA REGIE D'EXPLOITATION DU FLECKENSTEIN**

- ☐ *VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer, et notamment celles relatives au tourisme,*
- ☐ *VU la délibération n° 017/2002 du conseil communautaire du 11 mars 2002 créant la régie d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein,*
- ☐ *VU les statuts de la régie d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein – P'tit Fleck,*
- ☐ *VU la délibération n° 082/2005 du conseil communautaire du 27 juin 2005 décidant :*
 - . de modifier la dénomination de la régie d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein,*
 - . de modifier les statuts de la régie intercommunale d'exploitation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein – P'tit Fleck en portant extension de la compétence de ladite régie à la gestion du château du Fleckenstein et du parcours ludique sur le site culturel et pédagogique du Fleckenstein sous l'appellation « Château des Enigmes »,*
- ☐ *CONSIDERANT le congé de formation d'une durée de 6 mois de la directrice d'exploitation du site du Fleckenstein ,*
- ☐ *CONSIDERANT la proposition de mise à disposition de Mlle Anne Glock à ce poste pour assurer le suivi de la direction du site du Fleckenstein, durant cette absence de la directrice d'exploitation,*
- ☐ *VU l'avis du bureau en date du 02 octobre 2006,*
- ☐ *ENTENDU l'exposé du président,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

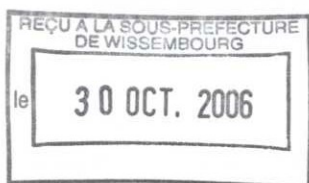
- **décide la mise à disposition de Mlle Anne Glock à la régie intercommunale d'exploitation du site du Fleckenstein, sur une durée de 3 mois (décembre-janvier-février) à temps complet ;**
- **autorise le président à signer la convention de mise à disposition précisant les conditions administratives et financières ainsi que les droits et obligations des parties, entre la communauté de communes de la vallée de la Sauer et la régie intercommunale d'exploitation du site du Fleckenstein ;**



.../...

- autorise le président à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 24 octobre 2006

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized, cursive script.